



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

ALLIER

Arrondissement

MOULINS

Commune

BRESNAY

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

« GIVRY »

LE MAIRE DE BRESNAY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;

VU la demande de GRAVIERE SAS, représentée par DUARTE David, en date du 07/12/2023,

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux d'installation du réseau fibre et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement réglementée :

- Alternance de circulation par feux tricolores.
- Stationnement et dépassement interdits pour tous les véhicules aux abords du chantier.
- La vitesse sera limitée à 50km/h sur le secteur du chantier entre les points coordonnées : 46.434706N/3.258277E (Chemin de Givry) et 46.436773N/3.264218E (Route de Givry) conformément au plan annexé à la demande.

Cette réglementation sera applicable à partir du 11/12/2023, pour une durée ne pouvant excéder 90 jours calendaires.

ARTICLE 2

- Le droit des riverains est préservé.

ARTICLE 3

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

- La société GRAVIERE SAS est chargée du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée et au schéma CF23 du « Manuel du chef de chantier routes bidirectionnelles édition 2000 » édité par le SETRA.

ARTICLE 4

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Monsieur le Maire de la commune de BRESNAY,

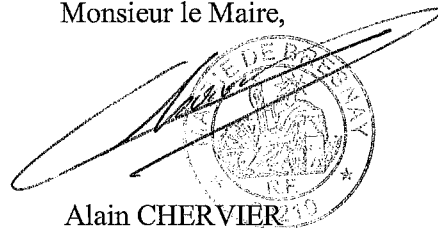
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Souvigny,

La société GRAVIERE SAS (63370 LEMPDES)

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

BRESNAY, le 07/12/2023

Monsieur le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BRESNAY' and the year '1919'. The signature is written in a cursive style.

Alain CHERVIER

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer pour les informations le concernant auprès du service instructeur.

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : GRAVIERE SAS.

Adresse : RUE FERNAND FOREST

Code postal : 63370 Localité : LEMPDES Pays : France

Nom contact : DUARTE Prénom contact : David

Téléphone : 688206117 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : david.duarte@graviere.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : LIEU DIT GIVRY

Code postal : 03210 Localité : BRESNAY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : pose de réseaux fibre optique pour ORANGE

Date prévue de début des travaux : 11/12/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 11/12/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

GRAVIERE SAS.

RUE FERNAND FOREST

63370 LEMPDES

France

Tel :

Fax :

Réf. Protys : 2339083219.234901DAC02

N° affaire :

MAIRIE DE BRESNAY
10 ROUTE DE SOUVIGNY
03210 BRESNAY
France

Courriel : mairie@bresnay.fr

Tel : +33470428273

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

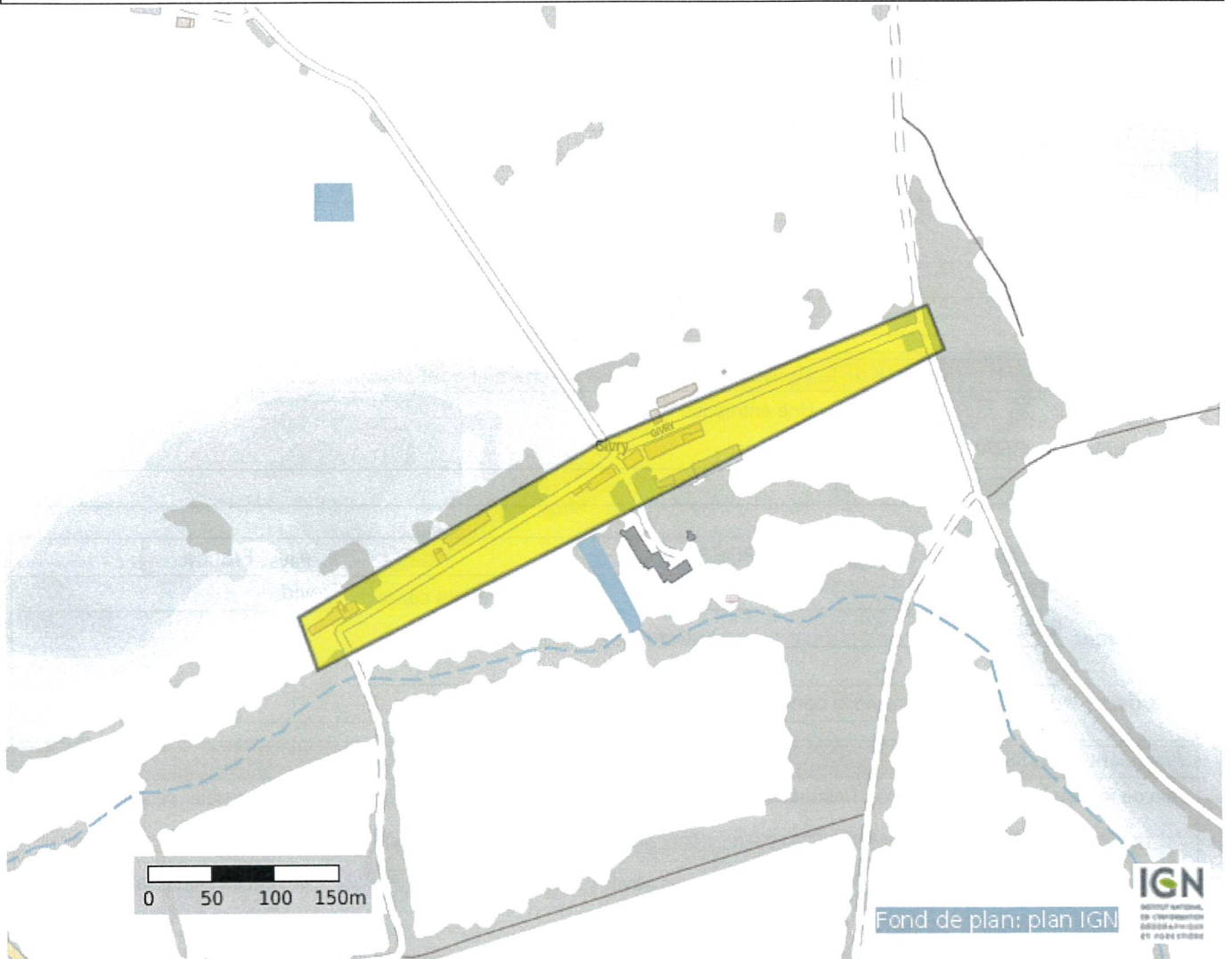
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : LEMPDES
Le : 06/12/2023
Signataire : DUARTE David

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2023092900222P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

719994.279877884

6592872.475200387

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

3,25785789585539 46,43482219569191
3,26101217365691 46,43602002537341
3,26427373981902 46,43690728964407
3,26444540119597 46,43661153649239
3,25805101490446 46,43446727813730
3,25785789585539 46,43482219569191

(PlanDetail_Protys_v1.01)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : GRAVIERE SAS.

Adresse : RUE FERNAND FOREST

Code postal : 63370 Localité : LEMPDES Pays : France

Nom contact : DUARTE Prénom contact : David

Téléphone : 688206117 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : david.duarte@graviere.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____

Fait à : LEMPDES Le : 06/12/2023

Nom : DUARTE Prénom : David Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)